

FORMULAIRE DE VERSEMENT DU 1 % À LA MUTUELLE DE FORMATION DE L'ACQ (CEFACQ) Année financière 2018

Numéro de certificat de la Mutuelle de formation de l'ACQ : 8822-18115

Indications : Veuillez remplir tous les champs du présent document, et joindre un chèque à l'ordre du CEFACQ.

Nom de l'entreprise :	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	
Adresse de l'entreprise :	
Personne responsable à contacter :	
Numéro de téléphone de la personne responsable :	
Adresse courriel de la personne responsable :	
Montant versé à la Mutuelle de formation de l'ACQ - CEFACQ (<i>incluant les taxes</i>) :	

Par la présente, l'entreprise _____ verse auprès du CEFACQ le montant de _____ \$ (*incluant les taxes*). Au même titre que la cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO), ce versement est comptabilisable dans le cadre de l'obligation de formation découlant de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %).

En vertu du Règlement sur les mutuelles de formation, l'entreprise qui choisit d'effectuer un versement au titre de son 1 % à une mutuelle de formation est tenue de payer *La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS)* sur les sommes versées.

Extrait du guide du relevé 1 – Revenus d'emploi et revenus divers, p. 58

Les versements que vous avez faits à une mutuelle de formation reconnue par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou les dépenses engagées pour une telle mutuelle sont également admis, à titre de dépenses pour votre personnel.

LFDRCMO 5, 6 et 8 LFDRCMO (r. 3) 1 et (r.7) 1

Signé, à _____, le _____ 20 _____.

Signature

N.B : Une attestation de versement sera émise pour confirmer tout versement effectué auprès de la Mutuelle de formation de l'ACQ (CEFACQ). **Faire parvenir le chèque à l'ordre du CEFACQ, au 9200, boul. Métropolitain Est, Montréal, Qc, H1K 4L2**

TPS : 835992835
TVQ : 1218906270